

6.A. Règlement Graphique 1 Commune de Bouzel

Modification n° 1

PLU approuvé : le 21/10/2019

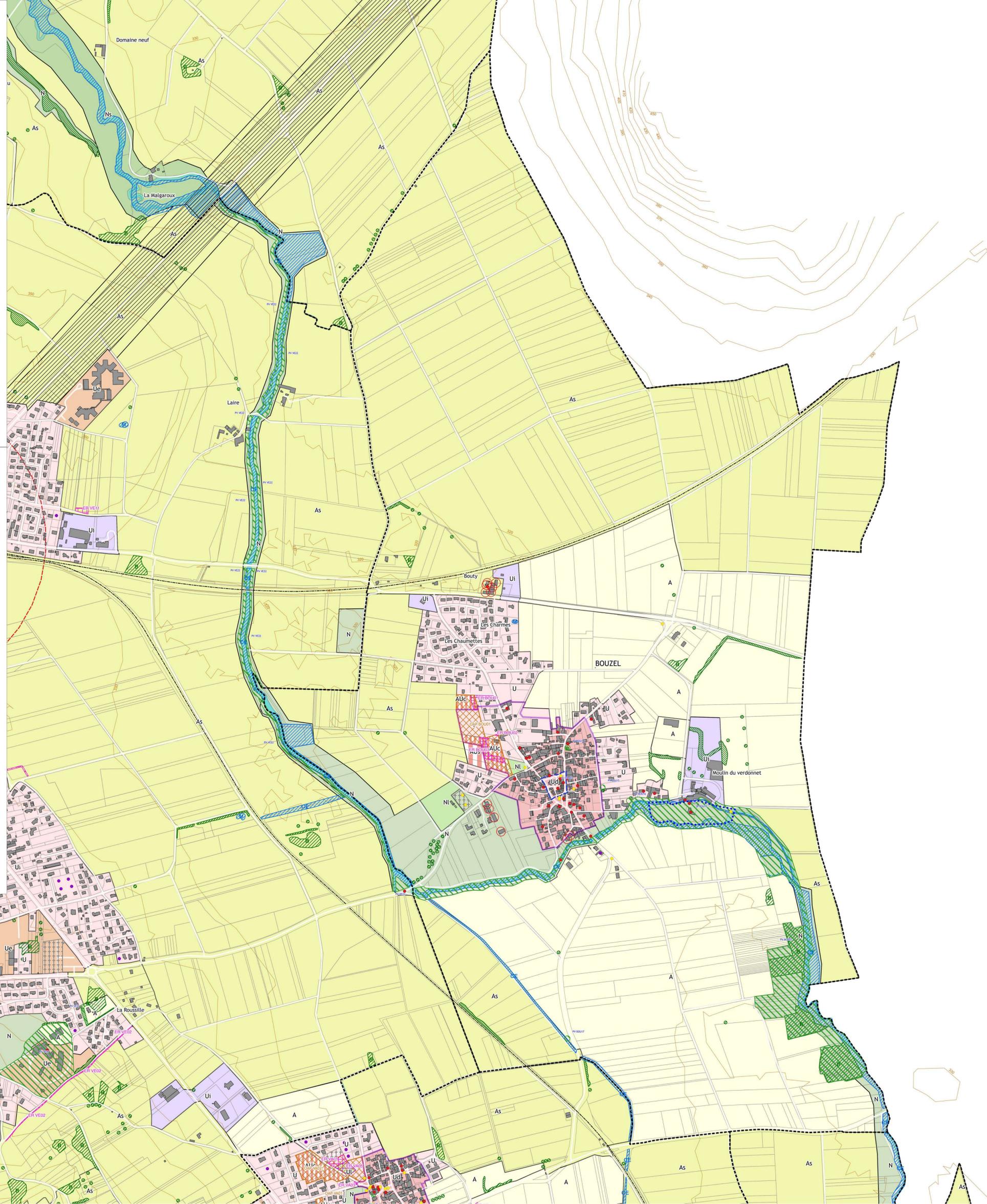
Modification n° 1 approuvée le : 25/10/2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 25/10/2021
approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local
de l'Habitat

Le Président, Gérard Guillaume

Échelle : 1/5000e

0 100 200 m



Légende :

- Zones et secteurs :**
 - U, Zone urbaine mixte
 - U4, Secteur urbain dense
 - Uga, Secteur urbain dense proche de la gare
 - U'co, secteur urbain en corridor biologique
 - Ue, Secteur urbain d'équipements publics
 - Ui, Secteur urbain d'activité industrielle
 - Ui', Secteur urbain d'activité industrielle et de services
 - Ul, Secteur urbain de loisir
 - Ut, Secteur urbain d'hébergement hôtelier ou touristique
 - Ur, Secteur hameau réhabilitable
 - AUs, secteur à urbaniser strict
 - AlUm, secteur à urbaniser strict (mutable)
 - ALC, Secteur à urbaniser sous condition
 - Alga, Secteur à urbaniser sous condition (gare de Chignat)
 - A, Zone agricole
 - As, Secteur agricole protégé strict
 - As*, Secteur agricole protégé permettant les constructions démontables
 - At, STECAL secteur agricole permettant l'hébergement ou touristique
 - Ah, STECAL secteur agricole permettant l'habitat (90m2)
 - Ah*, STECAL secteur agricole permettant l'habitat (40m2)
 - Ae, STECAL secteur agricole permettant les équipements sportifs et recevant du public
 - Al, STECAL secteur agricole permettant l'industrie, l'entrepôt ou l'exploitation forestière
 - N, Zone naturelle et forestière
 - Nl, Secteur naturel ou forestier permettant les activités légères de loisir
 - Nj, secteur de jardins en périphérie des bourgs et hameaux
 - Ns, secteur naturel ou forestier protégé strict
 - Nn, secteur naturel ou forestier protégé strict (natura 2000)
 - N'enr, secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
 - Nnl, secteur naturel ou forestier protégé strict permettant les activités légères de loisir (natura 2000)
 - Nt, STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'hébergement hôtelier ou touristique démontable
 - Nnt*, STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'hébergement hôtelier ou touristique démontable (natura 2000)
 - Nh, STECAL secteur naturel ou forestier permettant l'habitat
 - Ne, STECAL secteur naturel ou forestier permettant les constructions liées à l'écopôle
- Trame Verte et Bleue, continuités écologiques :**
 - Sous-trame humide : Allier (A), Cours d'eau (CE), Mares (M), Prairies (P)
 - Sous-trame ouverte : Pelouses sèches (PS)
 - Sous-trame boisée : Forêts présumentées anciennement (F), Bosquets (B)
 - Sous-trame bocagère : Haies et arbres isolés
- Prescriptions urbaines et paysagères :**
 - Recul minimal des constructions L111-6
 - Recul minimal des constructions
 - Zone Non Aedificandi
 - Alignement imposé des constructions
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Emplacement réservé pour espaces et équipements publics
 - Emplacement réservé pour mixité sociale
 - Patrimoine urbain (PU)
 - Élément ou site d'intérêt paysager (SP)
 - Élément de patrimoine végétal (PV)
 - Jardins en zone urbaine
 - Plantations à créer
 - Monument historique (MH)
 - Patrimoine bâti (PB)
 - Petit patrimoine (PP)
 - Changement de destination autorisé sous conditions
 - Points de vue
 - Cône de vue
- Autres prescriptions :**
 - Zone de développement commercial
 - Zone de carrière
 - Stationnement réglementé
- Fond de carte :**
 - Contours Communaux
 - Bâti PCIV 2018
 - Parcelles PCIV 2018
 - Nouvelles constructions
 - Courbes de niveau
 - Cours d'eau
 - Retenues d'eau
 - Voie ferrée
 - Cimetière